

L'approche du handicap par les limitations fonctionnelles et la restriction globale d'activité chez les adultes de 20 à 59 ans

Gérard Bouvier *

Parmi les adultes de 20 à 59 ans vivant en ménage¹, une personne sur deux déclare une **limitation fonctionnelle**. Près d'une sur quatre se voit reprocher des comportements impulsifs ou agressifs, comportements assimilés à des limitations fonctionnelles dites cognitives. Mais 2 % des adultes de 20 à 59 ans éprouvent des difficultés à se servir des doigts et des mains. La plupart des limitations fonctionnelles sont tout autant déclarées par les hommes que par les femmes, à l'exception des difficultés à se baisser ou s'agenouiller, plus souvent ressenties par les femmes.

Seulement 4 % des adultes de 20 à 59 ans déclarent une incapacité physique totale. 13 % déclarent au moins une limitation fonctionnelle grave, c'est-à-dire une limitation physique leur posant beaucoup de difficultés ou une limitation cognitive fréquente. Il s'agit notamment de difficultés à se baisser, à porter un sac de 5 kilogrammes ou d'un comportement jugé trop impulsif ou agressif. 37 % des adultes ne déclarent que des difficultés légères. Les limitations fonctionnelles légères croissent régulièrement avec l'âge entre 20 et 59 ans, de manière particulièrement marquée pour les légers trous de mémoire ou les comportements impulsifs ou agressifs parfois reprochés. En revanche, les limitations graves concernent peu les adultes de 20 à 59 ans. Elles s'accroissent plus brusquement après 59 ans, notamment à partir de 70 ou de 80 ans. C'est particulièrement le cas des difficultés à se concentrer ou à marcher sur terrain plat.

Par ailleurs, 18 % des adultes de 20 à 59 ans déclarent de manière plus globale une **restriction d'activité**, c'est-à-dire être « limités, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement », et 6 % déclarent que ces restrictions sont fortes. Alors que déclarer des difficultés motrices va presque toujours de pair avec une restriction globale d'activité, le lien est moins systématique pour les limitations fonctionnelles sensorielles (vue, audition) ou cognitives (trous de mémoire, concentration, etc.).

Les personnes qui déclarent des restrictions globales d'activité ont moins souvent le baccalauréat que les autres, elles sont aussi plus souvent au chômage et accèdent moins aux activités de loisirs, que ce soit les pratiques culturelles ou la possibilité d'aller en vacances.

5 % des personnes enquêtées déclarent avoir subi des discriminations en raison de problèmes de santé ou de handicap ; il s'agit surtout des plus jeunes. Elles sont 15 % parmi celles qui déclarent une restriction d'activité forte à cause d'un problème de santé.

* Gérard Bouvier, Insee

1. Un ménage, ou encore « ménage ordinaire », désigne dans cet article l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières et les sans-abri) ou résidant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant « hors ménages ordinaires ».

Les situations de handicap résultent d'interactions complexes entre des éléments personnels (par exemple des déficiences ou des limitations d'activité) et des éléments contextuels (facilitateurs ou inhibiteurs : aide technique ou humaine, postes de travail aménagés, tapis roulants en panne, etc). Le premier volet de l'enquête Handicap-Santé (*encadré 1*) interroge les personnes de tous âges vivant en ménage ordinaire¹ (c'est-à-dire vivant chez elles) sur ces sujets. Le handicap chez les plus jeunes relève d'outils d'analyse spécifiques à ces tranches d'âge et n'est donc quasiment pas abordé dans cette étude. Par ailleurs, l'étude du handicap chez les personnes âgées de plus de 60 ans nécessite d'aborder les questions de l'autonomie. Pour être plus complet sur ces questions, le deuxième volet de l'enquête interroge en 2009 les personnes vivant en institutions (maisons de retraite, foyers accueillant des personnes handicapées, etc.). La présente étude se limite aux 33,6 millions d'adultes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire. Elle décrit leurs limitations fonctionnelles puis les liens que ces limitations ont avec une restriction globale d'activité et leur participation aux activités usuelles (travail, loisirs courants).

Les limitations fonctionnelles peuvent être de nature physique ou cognitive

Les **limitations fonctionnelles** peuvent être de nature physique ou cognitive. Ces limitations sont sensorielles (ne pas pouvoir lire les caractères d'un journal, reconnaître un visage à quatre mètres ou entendre une conversation), motrices (marcher 500 mètres à plat, emprunter les escaliers, lever le bras) et peuvent concerner la force musculaire (porter un sac de 5 kg sur dix mètres). Ces limitations sont aussi psychiques (avoir des trous de mémoires, éprouver des difficultés à résoudre les problèmes de la vie quotidienne) ou relever de difficultés comportementales (se mettre en danger ou se voir reprocher son agressivité). L'enquête Handicap-Santé (*encadré 1*) recueille des informations sur plusieurs limitations physiques et cognitives. Neuf limitations physiques et huit limitations cognitives ont été retenues ici pour appréhender l'état de santé des personnes vivant en ménage ordinaire. Les limitations fonctionnelles retenues sont celles de la personne, sans aide technique éventuelle (cane par exemple), sauf pour les limitations sensorielles pour lesquelles on demande à la personne ce qu'elle peut faire, aidée de lentilles, lunettes ou appareil auditif.

Déclarer une limitation fonctionnelle : de 2 % des adultes de 20 à 59 ans pour ce qui est de se servir des mains et des doigts, à 24 % qui se voient reprocher d'être trop impulsifs ou agressifs

La part des personnes, âgées de 20 à 59 ans et vivant en ménage ordinaire, qui déclarent une limitation fonctionnelle est de seulement 2 % pour l'usage des mains et des doigts et de 3 % pour la vision de loin ou encore la résolution de problèmes de la vie quotidienne. Elle est de 9 % lorsqu'il s'agit d'entendre une conversation et s'élève à 24 % pour les comportements impulsifs ou agressifs (*figures 1 et 2*).

Certaines limitations apparaissent progressivement avec l'âge, même avant 60 ans

L'apparition des limitations peut augmenter régulièrement avec l'âge : c'est notamment le cas des « trous de mémoire » (*figure 3*) et des comportements impulsifs ou agressifs. Cependant, il est plus fréquent de constater une accélération des limitations seulement au-delà de l'âge actif, entre 60 et 80 ans. Dans ce cas, la fréquence des limitations n'augmente que peu avec l'âge jusque vers 59 ans, puis augmente beaucoup plus vite après. Par exemple entre 5 % et

L'enquête Handicap-Santé

Réalisée par l'Insee et la Drees, l'enquête Handicap-Santé se décline en deux volets : en 2008, le volet « Ménages » concerne 28 500 personnes de tous âges vivant en ménage ordinaire ; en 2009, un volet « Institutions », complémentaire, interroge les personnes hébergées en structure spécialisée dans l'accueil de personnes âgées, handicapées, et également les personnes en grande difficulté sociale.

Comme pour l'enquête Handicap Incapacité Dépendance, menée entre 1998 et 2001, une « enquête filtre » préliminaire a été réalisée : l'enquête Vie quotidienne et Santé (VQS), en 2007. Cette enquête comprenait 26 questions, et près de 270 000 personnes y ont répondu. Elle a permis de constituer un indicateur décrivant quatre groupes de niveaux de sévérité présumée des situations de handicap. L'échantillon du volet « Ménages » de l'enquête Handicap-Santé a ensuite été tiré de façon à surreprésenter les personnes dont la situation de handicap est présumée sévère.

L'objectif de l'enquête Handicap-Santé est de mesurer l'état de santé fonctionnel des personnes et les facteurs environnementaux freinant ou favorisant la réalisation des activités de la vie quotidienne. C'est la rencontre des deux qui crée les situations de handicap, repérables par les **restrictions d'activités** (encadré 2). La prise en compte de ces différents niveaux permet de mieux appréhender et mesurer les situations de handicap.

L'état de santé fonctionnel de la personne :

Les enquêtés ne sont pas toujours en mesure de rendre compte de leur état de santé fonctionnel réel. Ainsi, parce qu'habitué à vivre avec certaines déficiences ou les considérant comme normales à leur âge, ils peuvent ne pas en faire spontanément état. Le questionnaire aborde donc le sujet sous différents angles : celui des maladies, les symptômes, les déficiences et les limitations fonctionnelles. Les **déficiences** désignent des altérations corporelles (amputations, scléroses,...) ou un dysfonctionnement des diverses parties du corps (membres, muscles, organes) ou du cerveau. Les **limitations fonctionnelles** et les déficiences doivent être mises en regard pour comprendre la situation de handicap. Les déficiences renvoient aux « organes » alors que les limitations fonctionnelles renvoient aux fonctions et mesurent les capacités et le degré d'autonomie dans les actes essentiels de la vie quoti-

dienne. Du côté des déficiences, par exemple : être aveugle, être paralysé, etc. Du côté des limitations fonctionnelles : avoir des difficultés à marcher, à porter des objets, à voir, etc.

Dans l'enquête, les questions sur les **limitations fonctionnelles physiques** ont la forme suivante : « Pouvez-vous » (par exemple : « monter un étage d'escalier ») ; les réponses possibles sont « oui, sans difficultés », « oui, avec quelques difficultés », « oui, avec beaucoup de difficultés » et « non, je ne peux pas du tout ». Il est encore possible de répondre « non concerné », par exemple pour des personnes très jeunes. Les questions sur les **limitations fonctionnelles cognitives**, c'est-à-dire psychiques ou comportementales, ont la forme suivante : « Avez-vous des difficultés à » (par exemple « vous concentrer ») ; les réponses possibles sont alors « non », « parfois » et « souvent ». Il s'agit donc d'un recueil des déclarations de l'enquêté lui-même sur les limitations qu'il ressent. La question sur l'impulsivité et l'agressivité est légèrement différente : « Vous reproche-t-on d'être trop impulsif ou agressif ? ».

Les facteurs environnementaux influant sur la vie de la personne :

Le questionnaire aborde différents facteurs environnementaux :

- l'accessibilité du logement, de la voirie, des transports en commun, etc. ;
- les aides techniques dont la personne dispose et dont elle a besoin ;
- les aménagements (logement, véhicule) dont la personne dispose et dont elle a besoin ;
- l'aide humaine dont la personne dispose et dont elle a besoin ;
- le régime de protection sociale et les prestations perçues ;
- les attitudes des gens : un court module sur la discrimination a été réalisé.

L'enquête a été réalisée en partenariat par l'Insee et la Drees, avec l'appui de plusieurs partenaires : l'Association nationale pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), les Caisses nationales d'allocations familiales (Cnaf), d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts) et d'assurance vieillesse (Cnav), la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), la Fédération Nationale des Mutuelles Françaises (FNMF) et l'Institut de Veille Sanitaire (InVS).

1. Répartition des personnes de 20 à 59 ans, suivant la gravité des limitations fonctionnelles physiques

en %

	Limitations fonctionnelles physiques			Total
	Quelques	Beaucoup	Incapacité	
Entendre ce qui se dit dans une conversation	7	1,5	0,5	9
Se baisser, s'agenouiller	5	2	1	8
Porter un sac de 5 kg sur 10 mètres	3	1	2	6
Voir les caractères d'un journal	4	1	1	5
Monter et descendre d'un étage d'escalier	3	1	1	5
Lever le bras	3	1	0	4
Marcher 500 mètres sur un terrain plat	1	1	1	3
Voir un visage à 4 mètres	2	1	0	3
Se servir des mains et doigts	1,5	0,5	0	2

Note de lecture : 7 % des personnes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire déclarent « (oui), quelques difficultés » à la question « Avez-vous des difficultés pour entendre ce qui se dit dans une conversation ». Elles sont 1,5 % à répondre « beaucoup de difficultés », et 0,5 % à déclarer « ne pas pouvoir le faire ». Soit un total de 9 %, et donc 91 % qui déclarent ne pas avoir de difficultés à cet égard.

Champ : France, personnes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

2. Répartition des personnes de 20 à 59 ans, suivant la gravité des limitations fonctionnelles cognitives

en %

	Limitations fonctionnelles cognitives		Total
	Parfois	Souvent	
Se voir reprocher d'être trop impulsif ou agressif	21	3	24
Avoir des trous de mémoires	19	1	20
Par son comportement, se mettre en danger	7	1	8
Acquérir de nouveaux savoirs	5	1	6
Se concentrer (10 min)	4	1	5
Comprendre / se faire comprendre	3	1	4
Ne plus se souvenir du moment dans la journée	3	1	4
Résoudre les problèmes de la vie quotidienne	2	1	3

Note de lecture : 21 % des personnes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire, déclarent « (oui), parfois » à la question « Vous reproche-t-on d'être trop impulsif ou agressif ? », 3 % déclarent que cela arrive « souvent », soit un total de 24 % et donc 76 % qui déclarent ne pas se voir reprocher d'être trop impulsif ou agressif.

Champ : France, personnes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire.

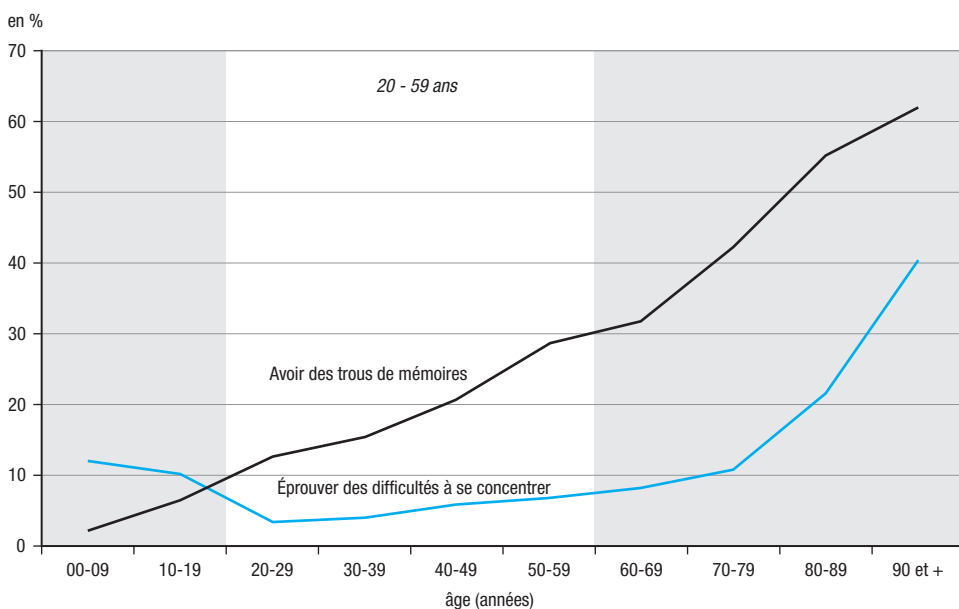
Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

10 % des personnes de 20 à 59 ans déclarent des difficultés à se concentrer ; cette proportion varie peu selon que la personne est jeune adulte ou proche de la soixantaine, mais elle augmente brusquement à partir de 70 ans et atteint 40 % pour les nonagénaires. Ce phénomène est particulièrement marqué pour la difficulté à se concentrer, mais existe aussi pour les difficultés à marcher sur un terrain plat, ou à résoudre les problèmes de la vie quotidienne.

Aux âges actifs, les limitations fonctionnelles sont pour la plupart d'entre elles déclarées autant par les hommes que par les femmes

Les limitations fonctionnelles sont déclarées assez souvent dans la même proportion par les hommes et par les femmes. Toutefois, déclarer des difficultés à se baisser ou s'agenouiller, ou éprouver des difficultés à porter un sac de 5 kg sur dix mètres est un peu plus courant chez les femmes (figure 4). Cette différence s'accroît avec l'âge ; ainsi, parmi les 50-59 ans, 20 % des femmes déclarent cette limitation contre 13 % des hommes. Ce type d'écart s'observe aussi, mais dans une moindre mesure, pour les trous de mémoire.

3. Proportion de personnes déclarant des difficultés à se concentrer ou des trous de mémoire selon l'âge

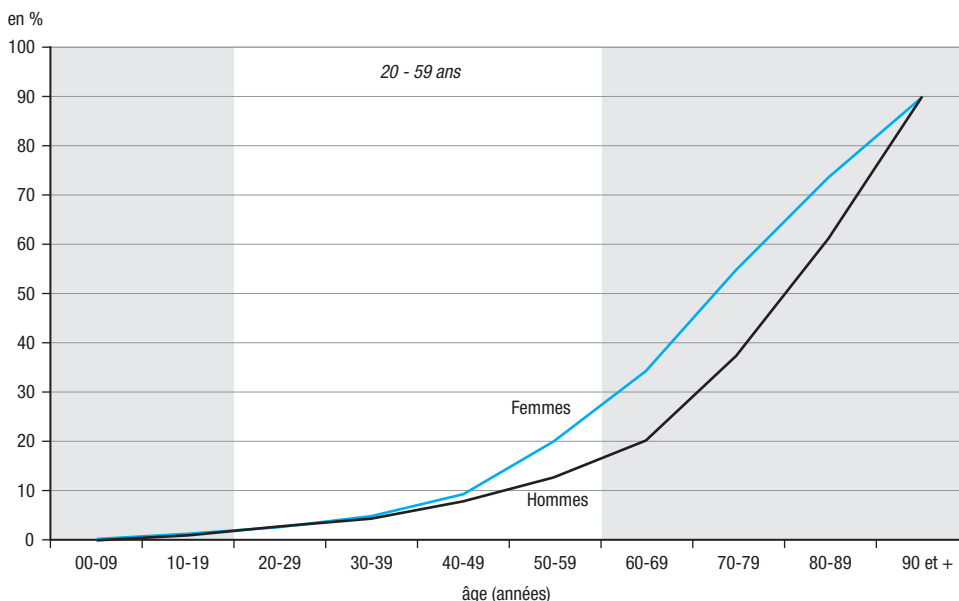


Note de lecture : 13 % des personnes vivant en ménage ordinaire, d'âge compris entre 20 et 29 ans, déclarent qu'il leur arrive (parfois ou souvent) au cours d'une journée d'avoir des trous de mémoire.

Champ : France, population vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

4. Proportion de personnes déclarant des difficultés à se baisser ou s'agenouiller selon le genre



Note de lecture : 20 % des hommes de 60 à 69 ans vivant en ménage ordinaire déclarent des difficultés ou une incapacité à se baisser ou à s'agenouiller. C'est le cas de 34 % des femmes du même âge.

Champ : France, population vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

La moitié des adultes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire déclarent au moins une limitation fonctionnelle, mais seulement 4 % une incapacité totale

La moitié des adultes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire déclarent au moins une limitation, d'ordre physique, psychique ou comportemental (*figure 5*). À ces âges, près de deux personnes sur cinq (41 %) déclarent une limitation cognitive (c'est-à-dire psychique ou comportementale), tandis qu'une sur six en déclare au moins deux (17 %). De même, près d'une personne sur quatre (23 %) déclare au moins une limitation physique ; une personne sur dix (10 %) en déclare au moins deux.

5. Adultes déclarant au moins une limitation, par type et gravité

en %

Part des personnes qui déclarent ...	
...au moins une limitation physique OU une limitation cognitive	50
dont : plusieurs limitations	26
dont : au moins une limitation grave (y compris incapacité)	13
...au moins une limitation cognitive	41
dont : plusieurs limitations cognitives	17
dont : au moins une limitation cognitive grave	6
...au moins une limitation physique	23
dont : plusieurs limitations physiques	10
dont : au moins une limitation physique grave	9
dont : au moins une incapacité totale	4
...au moins une limitation physique ET une limitation cognitive	14
dont : au moins une limitation physique grave et une limitation cognitive grave	2

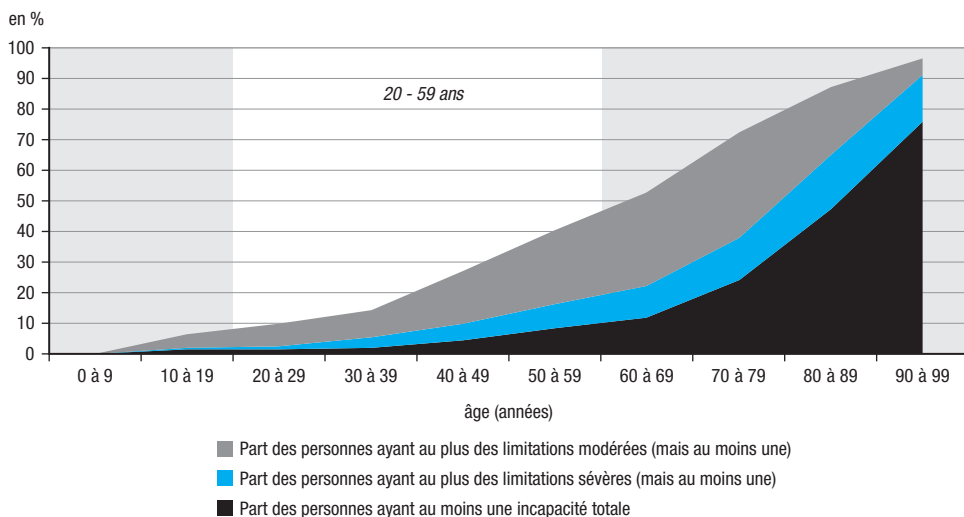
Note de lecture : 50 % des personnes vivant en ménage ordinaire, âgées de 20 à 59 ans, déclarent au moins une limitation physique ou une limitation cognitive. 13 % déclarent au moins une limitation « grave », qu'elle soit physique (c'est-à-dire « beaucoup de difficultés » ou une « incapacité » à accomplir une action parmi celles retenues) ou cognitive (c'est-à-dire avoir « souvent » cette limitation).
 Champ : France, personnes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire.
 Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

Mais les situations de handicap sont en fait beaucoup plus associées à une déclaration de cumul de limitations, ou encore à la déclaration de limitations « graves », plutôt qu'à la déclaration d'une seule limitation. Une limitation fonctionnelle physique est dite « grave » si la personne déclare « beaucoup de difficultés » ou une « incapacité totale » à faire une des neuf actions physiques retenues dans cette étude ; une limitation cognitive est dite « grave » si elle arrive « souvent ».

Ainsi, parmi les adultes de 20 à 59 ans, une personne sur huit vivant en ménage ordinaire (13 %) déclare une limitation grave. La gravité de ces limitations est surtout d'ordre physique : 9 % des personnes enquêtées déclarent une limitation physique grave et 4 % une incapacité physique totale, tandis qu'elles sont 6 % à déclarer une limitation cognitive grave. Les limitations combinées les plus graves, sans doute associées à des situations de handicap particulièrement lourdes, sont plus rares : en ménage ordinaire, seuls 2 % des adultes de 20 à 59 ans déclarent à la fois une limitation physique et une limitation cognitive grave.

L'augmentation des déclarations de limitations fonctionnelles peu graves (réponses « quelques difficultés » ou « parfois ») est assez régulière avec l'âge ; au contraire, la part des personnes déclarant au moins une incapacité fonctionnelle totale n'augmente très rapidement qu'après 60 ans (*figure 6*).

6. Limitations fonctionnelles physiques suivant la gravité et l'âge



Note de lecture : 5 % des personnes vivant en ménage ordinaire, d'âge compris entre 40 et 49 ans, déclarent des limitations fonctionnelles, dont au moins une incapacité totale ; 5 % déclarent des limitations fonctionnelles sans incapacité totale, mais au moins une limitation fonctionnelle grave ; 17 % déclarent des limitations fonctionnelles au plus modérées. Le total des personnes vivant en ménage ordinaire, d'âge compris entre 40 et 49 ans, déclarant des limitations fonctionnelles est de 27 %.

Champ : France, la population vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

Une question sur la restriction globale d'activité permet une approche synthétique des situations de handicap

Déclarer une gêne dans l'exécution d'un mouvement ou des troubles cognitifs n'entraîne pas forcément de restriction dans les activités de tous les jours. Parmi les adultes de 20 à 59 ans vivant chez eux, un peu moins d'un sur cinq estime ainsi « être limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que font les gens habituellement » : il s'agit d'une **restriction globale d'activité** (encadré 2).

Les personnes déclarant une ou plusieurs des limitations fonctionnelles retenues ici indiquent le plus souvent aussi une restriction globale d'activité – sans que l'on puisse toutefois savoir si cette restriction d'activité est liée à cette limitation ou à une autre cause –. Cette simultanéité des déclarations se produit d'autant plus que plusieurs limitations fonctionnelles sont déclarées et qu'elles sont graves (figure 7). Déclarer une limitation fonctionnelle physique forte, voire une incapacité, à monter des escaliers est ainsi pratiquement toujours associé à une déclaration de restriction globale d'activité (98 % des cas). C'est aussi le cas pour 85 % des personnes ayant beaucoup de difficultés ou ne pouvant pas s'agenouiller (figure 8).

Déclarer simultanément des limitations fonctionnelles et une restriction globale d'activité est particulièrement fréquent pour ce qui concerne les limitations motrices : parmi les adultes de 20 à 59 ans, 90 % des personnes qui déclarent quelques difficultés à marcher sur un terrain plat, indiquent aussi une restriction globale d'activité ; 52 % déclarent que cette restriction d'activité est forte et 38 % qu'elle est modérée. De même, une restriction globale d'activité est déclarée par 82 % des personnes qui éprouvent quelques difficultés à emprunter des escaliers et la moitié de ces personnes qualifient de forte cette restriction d'activité.

D'autres limitations fonctionnelles motrices vont de pair avec une restriction d'activité qui est plutôt modérée. 75 % des personnes déclarent ainsi une restriction d'activité lorsqu'elles ont

7. Association entre limitations fonctionnelles cumulées et restriction globale d'activité

en %

Déclaration de limitations fonctionnelles	Restriction globale d'activité déclarée			
	Aucune	Modérée	Forte	Total
<i>Part des personnes qui déclarent...</i>				
...au moins une limitation physique OU une limitation cognitive	70	19	11	100
dont : plusieurs limitations	56	25	18	100
au moins une limitation grave (y compris incapacité)	25	26	49	100
...au moins une limitation cognitive	73	17	10	100
dont : plusieurs limitations cognitives	61	22	17	100
au moins une limitation cognitive grave	51	22	27	100
...au moins une limitation physique	51	29	21	100
dont : plusieurs limitations physiques	26	37	38	100
au moins une limitation physique grave	30	32	39	100
au moins une incapacité totale	25	26	50	100
...au moins une limitation physique ET une limitation cognitive	47	29	24	100
dont : au moins une limitation physique grave et une limitation cognitive grave	19	28	53	100
N'en déclarent aucune	88	9	3	100

Note de lecture : 70 % des personnes vivant en ménage ordinaire, âgées de 20 à 59 ans, indiquant au moins une limitation fonctionnelle, qu'elle soit physique ou cognitive, ont déclaré ne pas être limitées dans leur activité globale.
Champ : France, adultes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire.
Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

8. Association entre limitations fonctionnelles physiques et restriction globale d'activité

en %

Limitations fonctionnelles physiques	Personnes déclarant quelques difficultés fonctionnelles physiques			Personnes déclarant beaucoup de difficultés fonctionnelles physiques		
	Restriction globale d'activité déclarée			Restriction globale d'activité déclarée		
	Modérée	Forte	Total	Modérée	Forte	Total
Voir les caractères d'un journal	25	17	42	32	26	59
Voir un visage à 4 m	26	18	43	23	44	67
Entendre ce qui se dit dans une conversation	20	12	32	32	22	54
Marcher 500 m sur un terrain plat	38	52	90	21	76	97
Monter et descendre un étage d'escalier	40	42	82	25	72	98
Lever le bras	46	31	77	27	65	93
Se servir des mains et doigts	36	40	76	18	70	88
Se baisser, s'agenouiller	41	24	66	33	52	85
Porter un sac de 5 kg sur 10 m	47	28	75	35	51	86

Note de lecture : 25 % des personnes vivant en ménage ordinaire, âgées de 20 à 59 ans, indiquant quelques difficultés à voir les caractères d'un journal ont déclaré être limitées mais pas fortement dans leur activité globale et 17 % ont déclaré être fortement limitées. Il y a donc 42 % des personnes vivant en ménage ordinaire, âgées de 20 à 59 ans, indiquant quelques difficultés à voir les caractères d'un journal qui déclarent aussi une limitation d'activité.
Champ : France, personnes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire.
Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

quelques difficultés à porter un sac de 5 kg sur dix mètres : cette restriction globale d'activité est plutôt modérée pour 47 % d'entre elles et plutôt forte pour 28 %. C'est également le cas pour les difficultés à lever le bras, à se servir de ses mains et de ses doigts.

Les limitations fonctionnelles sensorielles (ne pas pouvoir lire, même avec des lunettes, ne pas entendre, même avec un appareil) sont particulières en ce sens que les personnes qui en souffrent les associent moins souvent à une restriction globale d'activité : environ 40 % dans le cas des limitations visuelles, voire 32 % seulement dans le cas des limitations auditives. Et lorsqu'elles les associent, il s'agit alors plutôt de restriction d'activité modérée.

9. Association entre limitations fonctionnelles cognitives et restriction globale d'activité

en %

Limitations fonctionnelles cognitives	Personnes déclarant parfois des difficultés fonctionnelles cognitives			Personnes déclarant souvent des difficultés fonctionnelles cognitives		
	Restriction globale d'activité déclarée			Restriction globale d'activité déclarée		
	Modérée	Forte	Total	Modérée	Forte	Total
Ne plus se souvenir du moment dans la journée	21	21	42	17	47	64
Avoir des trous de mémoires	21	11	32	21	36	57
Se concentrer (10 min)	27	24	51	24	46	70
Résoudre les problèmes de la vie quotidienne	26	32	58	19	56	75
Acquérir de nouveaux savoirs	26	18	44	24	53	77
Comprendre / se faire comprendre	24	21	45	21	56	77
Par son comportement, se mettre en danger	20	16	36	25	42	67
Se voir reprocher d'être trop impulsif ou agressif	15	9	24	20	19	39

Note de lecture : 21 % des personnes vivant en ménage ordinaire, âgées de 20 à 59 ans, indiquant parfois ne plus se souvenir du moment dans la journée ont déclaré être limitées mais pas fortement dans leurs activités. Cette proportion est également de 21 % pour les personnes indiquant être fortement limitées. Il y a donc 42 % des personnes vivant en ménage ordinaire, âgées de 20 à 59 ans, indiquant parfois ne plus se souvenir du moment dans la journée qui déclarent aussi une limitation d'activité.

Champ : France, personnes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

L'association entre limitations fonctionnelles cognitives et restriction d'activité est relativement moins marquée (figure 9). C'est particulièrement le cas des deux limitations cognitives les plus fréquentes (avoir des trous de mémoire, se voir reprocher son impulsivité ou son agressivité). Les autres limitations fonctionnelles cognitives (savoir se faire comprendre, résoudre les problèmes de la vie quotidienne, ne plus se souvenir du moment dans la journée, ...) sont un peu plus souvent liées à une restriction globale d'activité, mais toutefois pas autant que les limitations fonctionnelles physiques.

Les personnes déclarant une restriction d'activité ont moins souvent le bac que celles sans limitations

Éprouver des limitations dans sa mobilité, sa faculté de concentration, avoir des difficultés auditives ou visuelles, peut avoir des répercussions sur le déroulement des études : les personnes déclarant des limitations ont en général des niveaux de formations moindres que les autres. Les relations de causalité entre situations de handicap et niveaux de formations sont toutefois complexes. En effet, des déficiences ou limitations peuvent peser sur le déroulement des études, mais inversement, une personne ayant un niveau de formation peu élevé aura plus probablement un travail plus éprouvant, susceptible de faire apparaître une limitation.

Parmi les personnes déclarant une restriction globale d'activité « modérée », seules deux sur cinq (38 %) ont au moins le niveau du baccalauréat² (figure 11). Une personne sur quatre (23 %) atteint un tel niveau lorsque la restriction d'activité déclarée est forte³. Si l'on considère les personnes se déclarant fortement limitées dans leur activité globale, elles sont près de

2. Ceci n'est pas lié à un effet de génération. La massification de l'enseignement secondaire ou supérieur conduit pourtant à des différences marquées entre générations. Le niveau médian des adultes de 20 à 59 ans est celui du baccalauréat ou équivalent, mais la situation est très différente entre les plus jeunes d'entre-eux et les plus âgés (figure 11). Les deux tiers des adultes de 20 à 29 ans ont au moins le niveau du bac, contre un tiers seulement des adultes de 50 à 59 ans. Comme par ailleurs les limitations d'activité sont de plus en plus fréquentes avec l'âge, déclarer davantage de limitations est statistiquement associé à des niveaux de formations moindres. Cet effet de génération n'explique cependant qu'une très faible part de la relation entre limitations d'activité et niveaux de formation.

3. Cette proportion serait de 29 % si on la corrigeait des effets liés à la structure par âge.

34 % à être sans diplôme ou avec le seul certificat d'études primaires. Elles ne sont que 13 % à ces mêmes niveaux lorsqu'elles ne déclarent pas de restriction d'activité.

Les limitations fonctionnelles physiques sont un peu plus fréquemment associées à de moindres niveaux de formations que les limitations cognitives. Ainsi, seule une personne sur cinq,

Encadré 2

La restriction globale d'activité dans l'enquête Handicap-Santé

La question « êtes-vous limité(e), depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que font les gens habituellement » donne des indications sur les situations de handicap. Les réponses peuvent être « non », « oui, mais pas fortement » et « fortement ». Parmi les personnes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire, 12 % répondent ainsi « oui, mais pas fortement » (on qualifiera par la suite dans cette étude cette restriction globale d'activité de « modérée »), tandis que 6 % se déclarent « fortement limitées » dans leurs activités (la restriction est alors dite « forte »).

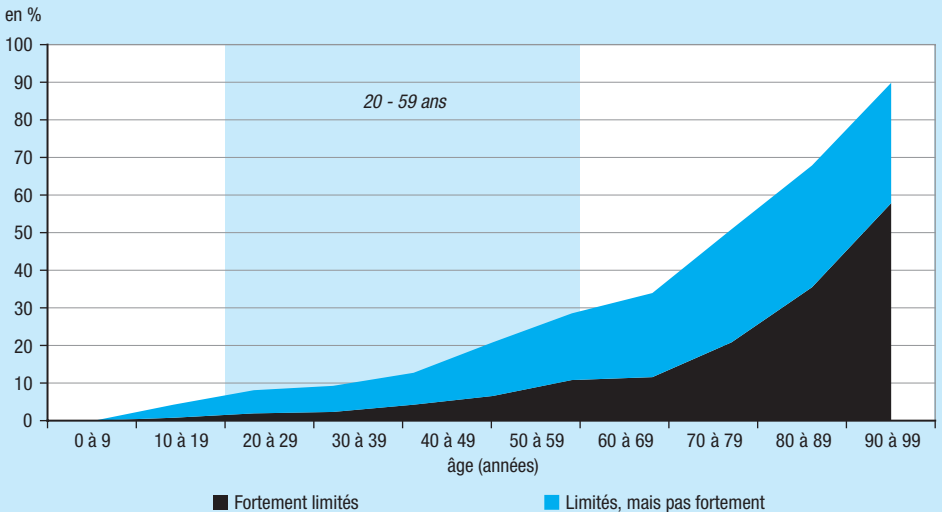
Si les femmes déclarent un peu plus de restrictions que les hommes, c'est en raison des restrictions modérées (15 % contre 12 % chez les hommes). C'est entre 40 et 59 ans que l'écart entre les sexes est le plus grand : 20 % des femmes de cette tranche d'âge déclarent une restriction globale d'activité modérée contre 14 % chez les hommes. Parmi l'ensemble des

adultes de 20 et 59 ans, ces proportions sont de 14 % chez les femmes contre 10 % d'hommes.

Pour les personnes de 60 à 89 ans, les taux de restriction globale d'activité sont peu différents entre les sexes et augmentent régulièrement avec l'âge : dans la tranche d'âge 80-89 ans, ils sont proches d'un tiers, quelles que soient les trois réponses possibles, et pour les deux sexes. Rappelons que ces taux de restriction d'activité déclarée ne tiennent pas compte des personnes vivant en institution : sur l'ensemble de la population ils devraient être légèrement supérieurs, en particulier aux âges élevés, et les écarts hommes-femmes pourraient alors être plus marqués.

Les déclarations de restriction globale d'activité augmentent avec l'âge, assez régulièrement mais modérément jusque vers 60 ans, plus rapidement après, essentiellement du fait de l'apparition de fortes restrictions d'activité (figure 10). Ces profils sont proches de ceux observés pour la plupart des limitations fonctionnelles.

10. Répartition des restrictions d'activité suivant leur intensité et selon l'âge



Note de lecture : 9 % des personnes de 30 à 39 ans vivant en ménage ordinaire répondent être « limité, mais pas fortement » à la question « Êtes-vous limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que font les gens habituellement ? ». 4 % répondent être fortement limitées, ce qui fait au total 13 % des personnes de 30 à 39 ans qui déclarent une limitation d'activité.

Champ : France, population vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

11. Répartition des personnes selon leur niveau de formation en fonction des déclarations de restriction globale d'activité et de limitations fonctionnelles

	Part des personnes ayant atteint au plus le niveau...						
	Collège et brevet (BEPC)	CAP / BEP	Bac	Bac+ 2 (BTS, DUT)	2 nd ou 3 ^e cycle universités	Inférieur aux bacs	Supérieur ou égal aux bacs
	VI et Vb	V	IV	III	II et I	VI à V	IV à I
Restriction globale d'activités							
Ne déclarent pas de restriction	19	29	19	15	19	48	52
Déclarent une restriction modérée	29	33	16	11	12	62	38
Déclarent une restriction forte	40	36	11	6	6	77	23
Limitations fonctionnelles							
Déclarent au moins							
une limitation physique OU une limitation cognitive	28	34	16	10	12	62	38
dont : plusieurs limitations	34	37	13	8	8	71	29
au moins une limitation grave	41	35	12	7	4	77	23
Déclarent au moins							
une limitation cognitive	28	34	16	10	13	61	39
dont : plusieurs limitations cognitives	35	36	12	8	8	72	28
au moins une limitation cognitive grave	40	37	12	4	7	77	23
Déclarent au moins							
une limitation physique	34	36	13	9	9	70	30
dont : plusieurs limitations physiques	43	38	9	5	5	80	20
au moins une limitation physique grave	40	37	12	6	5	78	22
au moins une incapacité totale	42	35	13	7	4	77	24
Déclarent au moins							
une limitation physique ET une limitation cognitive	38	36	12	8	7	73	27
dont : au moins une limitation physique grave et une limitation cognitive grave	49	34	7	4	7	83	17
Ne déclarent aucune limitation fonctionnelle	19	29	19	15	19	47	53
Ensemble des adultes de 20 à 59 ans							
personnes de 20 à 29 ans	11	22	30	17	20	33	67
personnes de 30 à 39 ans	15	28	19	17	23	42	58
personnes de 40 à 49 ans	22	39	13	13	14	60	40
personnes de 50 à 59 ans	38	30	12	8	12	67	33

Note de lecture : 19 % des personnes ne déclarant pas de limitation globale d'activité ont un niveau de formation de niveau collège ou brevet, c'est le cas de 40 % des personnes déclarant une forte restriction d'activité.

Champ : France, personnes de 20 à 59 ans.

Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

parmi celles qui déclarent plusieurs limitations fonctionnelles physiques, a au moins le niveau du bac. Toutefois, déclarer une limitation cognitive grave est, comme pour une limitation physique grave, associé à un niveau de formation inférieur au bac dans sept cas sur neuf.

Certaines limitations fonctionnelles sont plus particulièrement associées à des niveaux de formations moindres. C'est le cas de certaines limitations motrices (usages des membres supérieurs, limitations à monter les escaliers), ou de limitations cognitives comme les difficultés à résoudre des problèmes quotidiens, ou à acquérir de nouveaux savoirs. La structure par niveau de formation des personnes qui éprouvent des limitations sensorielles est au contraire plus proche de celles qui n'en éprouvent pas ; il en est de même des limitations « se mettre en danger » et « contrôler ses impulsions ».

Les personnes déclarant une restriction globale d'activité sont plus souvent inactives ou au chômage

La relation entre déclaration d'une restriction globale d'activité et situation d'emploi, de chômage ou d'inactivité est également marquée (figure 12). Le taux de chômage est ainsi doublé suivant que l'on se déclare sans restriction globale d'activité (7,5 %) ou limité mais pas fortement (14,7 %) ; il est triplé pour les personnes se déclarant fortement limitées (25,3 %).

Les personnes déclarant une restriction d'activité sont également beaucoup plus fréquemment inactives que les autres. Ainsi, la part des personnes de 20 à 59 ans en situation d'emploi est divisée par deux, relativement aux personnes ne déclarant pas de limitations, dans les situations de forte restriction d'activité, de limitations fonctionnelles physiques multiples, d'incapacités ou de limitations fonctionnelles graves.

Déclarer des limitations fonctionnelles cognitives est également associé à des situations moins favorables sur le marché de l'emploi. Toutefois, si les proportions de chômeurs sont assez proches (autour de 10 %) que l'on déclare des limitations fonctionnelles physiques ou cognitives, il n'en va pas de même de l'inactivité : les personnes déclarant des limitations fonctionnelles physiques sont ainsi beaucoup plus souvent inactives que celles qui déclarent des limitations fonctionnelles cognitives.

12. Situation par rapport à l'emploi en fonction des déclarations de restriction globale d'activité et de limitations fonctionnelles

en %

	Situation par rapport à l'emploi				Taux de chômage
	En emploi	Au chômage	Inactifs	Total	
Restriction globale d'activités					
Ne déclarent pas de restriction	79	6	15	100	7,5
Déclarent une restriction modérée	65	11	23	100	14,7
Déclarent une restriction forte	40	13	47	100	25,3
Limitations fonctionnelles					
Déclarent au moins une limitation physique	70	9	21	100	11,5
OU une limitation cognitive					
dont : plusieurs limitations	64	10	25	100	14,0
au moins une limitation grave	42	10	48	100	19,6
Déclarent au moins une limitation cognitive	70	10	20	100	12,0
dont : plusieurs limitations cognitives	65	10	24	100	13,9
au moins une limitation cognitive grave	54	14	32	100	20,5
Déclarent au moins une limitation physique	64	9	27	100	12,8
dont : plusieurs limitations physiques	47	12	41	100	20,0
au moins une limitation physique grave	51	11	39	100	17,3
au moins une incapacité totale	41	10	48	100	20,2
Déclarent au moins une limitation physique	60	10	30	100	14,8
ET une limitation cognitive					
dont : au moins une limitation physique grave et une limitation cognitive grave	37	13	50	100	25,1
Ne déclarent aucune limitation fonctionnelle	77	7	16	100	8,2
Ensemble des adultes de 20 à 59 ans	74	7	19	100	9,1
dont : hommes	80	8	12	100	8,7
femmes	69	7	23	100	9,4

Note de lecture : La part des adultes de 20 à 59 ans en situation d'emploi est de 74 %. Parmi les personnes ne déclarant pas de limitation globale d'activité, ce taux est de 79 %, contre 65 % lorsqu'on déclare une limitation d'activité modérée et 40 % lorsqu'on se déclare fortement limité dans ses activités. Le taux de chômage est la proportion de personnes au chômage parmi les actifs, ces derniers regroupant les actifs occupés (ou = en emploi →) et les chômeurs.

Champ : France, personnes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

Restriction globale d'activité et accès à l'emploi : des effets propres, au-delà de l'impact du plus faible niveau de qualification

Une analyse statistique permet de comparer, en les séparant, les influences relatives des caractéristiques de la personne sur sa position par rapport à l'emploi. Les caractéristiques retenues sont l'âge, le sexe, les niveaux de formations et les déclarations de restriction globale d'activité. Les deux premières caractéristiques sont connues pour leurs effets sur l'emploi : les hommes sont plus souvent en emploi que les femmes, les quadragénaires plus souvent que les autres. Le niveau de formation influe également : la part des personnes en emploi est d'autant plus élevée que ce niveau est lui-même élevé. À caractéristiques d'âge, de sexe et de niveau de formation définis, déclarer une restriction globale d'activités, particulièrement lorsqu'elle est forte, a une influence propre importante et négative sur la situation par rapport à l'emploi (figure 13).

13. Déclarer des restrictions d'activités est associé à une diminution des « chances » d'être en emploi

« chances » relatives d'être en emploi

Facteurs démographiques

Sexe	
homme	ref
femme	0,62
Age	
20-29	0,31
30-39	0,83
40-49	ref
50-59	0,58

Niveaux de formations

I	2,02
II	1,48
III	1,70
IV	ref
V	0,84
Vb	0,66
VI	0,36

Limitations d'activités

aucune	ref
modérées	0,44
fortes	0,15

Note de lecture : Pour une caractéristique donnée, une « chance » relative d'être en emploi supérieure à 1 signifie que cette caractéristique est associée à un plus grand taux d'emploi. Ainsi, pour deux personnes de même sexe, âge et ayant eu une déclaration identique à la question sur la restriction globale d'activité, la personne ayant un niveau de second cycle universitaire a 1,48 fois plus de chance d'être en emploi que celle qui a un niveau baccalauréat. Une « chance » relative d'être en emploi inférieure à 1 signifie que cette caractéristique est associée à un taux d'emploi moindre. Ainsi, pour deux personnes de même sexe, âge et de même niveau de formation, la personne ayant déclaré une forte restriction globale d'activité a 0,15 fois moins de chance d'être en emploi que celle qui ne déclare pas de restriction d'activité.

Champ : France, personnes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

Une analyse analogue à partir des limitations fonctionnelles (et non plus seulement de la restriction globale d'activité) permet de préciser les résultats précédents. Les limitations fonctionnelles les plus associées à une réduction du taux d'emploi sont les difficultés à lire de près, les limitations dans la mobilité, les limitations pour s'agenouiller et porter des poids, les difficultés à se concentrer, acquérir de nouveaux savoirs, résoudre les problèmes de la vie quotidienne et les difficultés à se situer dans la journée. Quelques limitations fonctionnelles ne semblent donc pas particulièrement liées à une plus mauvaise situation vis-à-vis de l'emploi, comme la mauvaise vue de loin, l'audition défaillante, les trous de mémoire, les comportements dangereux ou impulsifs.

La restriction globale d'activité va de pair avec des restrictions sur les activités culturelles et récréatives

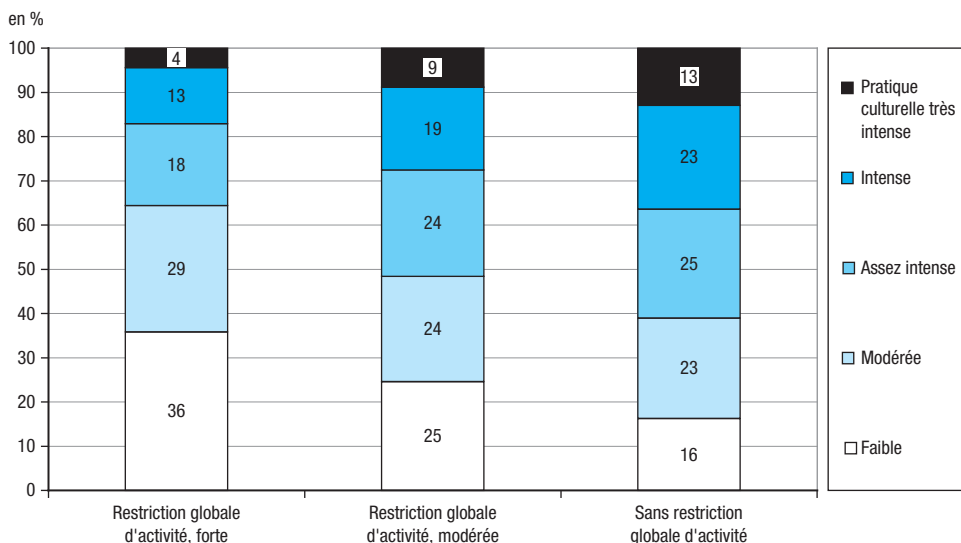
En se basant sur les fréquentations et les pratiques culturelles, comme les activités artistiques, la lecture, l'écoute de CD, le cinéma, les concerts, les musées et expositions, l'enquête permet de construire un indicateur d'activités récréatives. Les personnes sont ensuite classées selon l'intensité de leurs pratiques culturelles en cinq classes. La première catégorie contient les personnes ayant peu de pratiques d'activités culturelles, soit occasionnellement la lecture, l'écoute de CD ou la fréquentation des cinémas seulement, jusqu'à une quatrième catégorie de personne avec des pratiques plutôt fréquentes et variées. La cinquième et dernière catégorie se définit par une pratique fréquente de toutes les activités y compris aller aux musées et aux concerts. Les personnes ayant peu d'activités culturelles indiquent plus souvent des restrictions d'activité, modérées ou fortes (figure 14). Les pratiques culturelles sont plus répandues pour la tranche d'âge des 20-29 ans, mais ces effets d'âge n'expliquent que partiellement les écarts.

Un constat semblable peut être tiré en ce qui concerne la pratique du bricolage et du jardinage, alors que l'effet d'âge est ici quasi inexistant (figure 15).

Regarder la télévision, pratique très répandue, s'associe de façon un peu différente à la restriction globale d'activité : les personnes qui la regardent rarement, comme celles qui la regardent beaucoup, déclarent plus de limitations globales dans leur activité que celles qui la regardent de temps en temps (figure 16).

Le lien est sensible mais modéré entre restriction globale d'activité et participation à la vie politique. L'enquête a eu lieu en 2008 : la question de la participation aux deux élections de 2007 (présidentielle et législative) a donc été posée. Des questions sur la pratique associative permettent de distinguer les personnes ayant participé aux deux élections et ayant

14. Intensité des pratiques culturelles selon le niveau de restriction d'activité

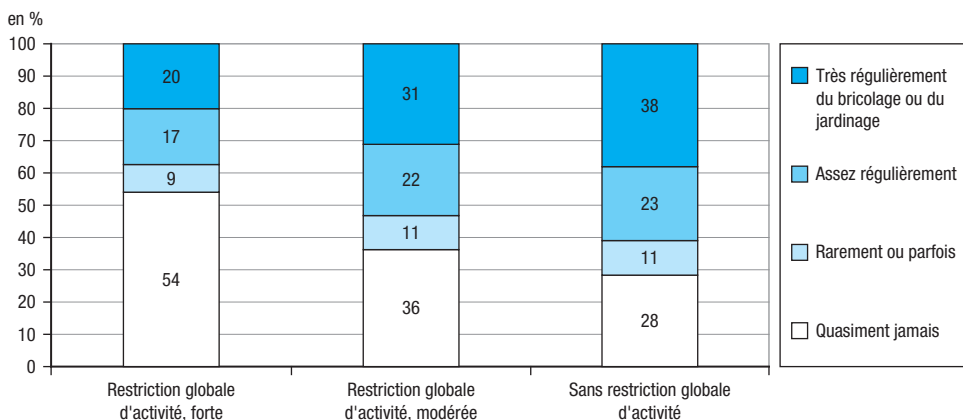


Note de lecture : 36 % des personnes qui répondent être fortement limitées à la question : « Êtes-vous limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que font les gens habituellement ? » ont des pratiques culturelles « faibles ».

Champ : France, personnes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

15. Pratique du bricolage et du jardinage selon le niveau de restriction d'activité

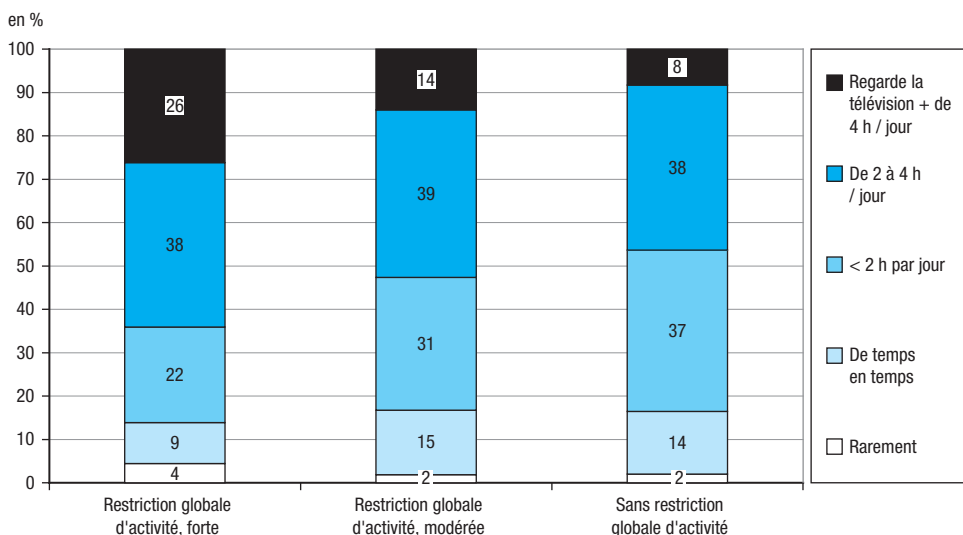


Note de lecture : 54 % des personnes qui répondent être fortement limitées à la question « Êtes-vous limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que font les gens habituellement ? » ne font quasiment jamais de bricolage ou de jardinage.

Champ : France, personnes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

16. Pratique de la télévision selon le niveau de restriction d'activité



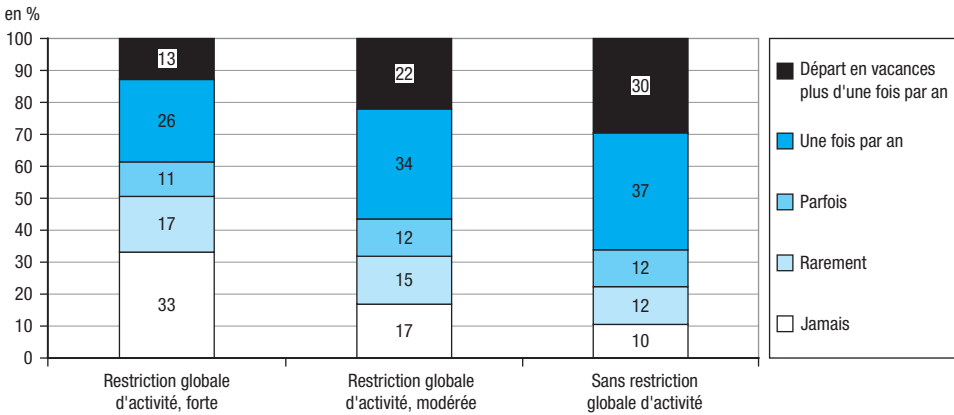
Note de lecture : 26 % des personnes qui répondent être fortement limitées à la question « Êtes-vous limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que font les gens habituellement ? » regardent la télévision plus de quatre heures par jour.

Champ : France, personnes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

une activité politique ou syndicale. Une restriction globale forte d'activité se rencontre plus fréquemment chez ceux qui n'ont pas de participation citoyenne. 79 % des personnes ne déclarant pas de restriction globale d'activités ont participé à ces élections contre 68 % qui déclarent une restriction globale forte. Par ailleurs, seuls 4 % des adultes combinent participation à ces élections et activité politique ou syndicale. On retrouve ces fortes limitations parmi ceux qui ne vont jamais en vacances (figure 17).

17. Fréquence des départs en vacances selon le niveau de restriction d'activité



Note de lecture : 12 % des personnes qui répondent ne pas être limitées à la question « Êtes-vous limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que font les gens habituellement ? » partent rarement (moins d'une fois tous les deux ans) en vacances.

Champ : France, personnes de 20 à 59 ans vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

Des discriminations subies en raison de problèmes de santé ou de handicap, déclarées surtout par les plus jeunes

En fin d'enquête, a été posée une série de questions pour aborder un thème nouveau : la discrimination subie en raison de problèmes de santé ou de situation de handicap. Il ressort que 5 % des personnes de tous âges vivant en ménage ordinaire ont déclaré qu'au cours de leur vie, il leur est arrivé que l'on se moque d'elles, qu'elles soient mises à l'écart, qu'elle soient traitées de façon injuste ou encore qu'elles se voient refuser un droit, en raison de problèmes de santé ou de situation de handicap. Parmi les personnes déclarant une restriction globale d'activité forte, cette proportion s'élève à 15 %. Ces discriminations sont surtout déclarées par les plus jeunes, entre 15 et 25 ans puis décroissent avec l'âge. Il s'agit avant tout de moqueries ou d'insultes (73 % des personnes qui déclarent des discriminations) ; mais aussi de refus d'un droit dans 13 % des cas (figure 18).

18. Quelques données sur les circonstances de comportements négatifs

en %

Circonstances des comportements négatifs			
Type		Lieux	
Moqueries, insultes, ...	73	Études	58
Mises à l'écart	42	Travail	25
Traitement injuste	32	Rue, lieux publics, transports	17
Refus d'un droit	13	Autres réponses	<16

Note de lecture : Parmi les personnes ayant déclaré être victimes de discrimination en raison de leur santé ou de leur situation de handicap, 58 % déclarent que ceci a eu lieu lors de leurs études.

Champ : France, personnes vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

Annexes : Données statistiques sur l'ensemble de la population vivant en ménage ordinaire

A. Part des personnes de tous âges et vivant en ménage ordinaire déclarant des limitations fonctionnelles physiques

en %

	Limitations fonctionnelles physiques			Total
	Quelques	Beaucoup	Incapacité	
Se baisser, s'agenouiller	7	3	4	14
Entendre ce qui se dit dans une conversation	9	2	1	12
Porter un sac de 5 kg sur 10 m	4	1,5	4,5	10
Monter et descendre un étage d'escalier	5	2	2	9
Marcher 500 m sur un terrain plat	3	1	2	6
Lever le bras	4	1	1	6
Voir les caractères d'un journal	4	1	1	6
Se servir des mains et doigts	3	1	0	4
Voir un visage à 4 m	2	0,5	0,5	3

Note de lecture : 7 % des personnes de tous âges vivant en ménage ordinaire déclarent : « (oui), quelques difficultés » à la question : « Avez-vous des difficultés pour vous baisser ou vous agenouiller ? » Elles sont 3 % à déclarer « beaucoup de difficultés », alors que 4 % déclarent « ne pas pouvoir le faire ». Le total des personnes déclarant des difficultés est de 14 % et donc 86 % des personnes ne déclarent pas de difficultés ou ne sont pas concernées (parce que trop jeunes pour pouvoir lire par exemple).

Champ : France, population de tout âge vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

B. Part des personnes de tous âges et vivant en ménage ordinaire, déclarant des limitations fonctionnelles cognitives

en %

	Limitations fonctionnelles cognitives		Total
	Parfois	Souvent	
Se voir reprocher d'être trop impulsif ou agressif	20	4	24
Avoir des trous de mémoires	19	2	21
Acquérir de nouveaux savoirs	7	2	9
Par son comportement, se mettre en danger	8	1	9
Se concentrer (10 min)	6	2	8
Comprendre / se faire comprendre	4	1	5
Ne plus se souvenir du moment dans la journée	4	1	5
Résoudre les problèmes de la vie quotidienne	3	2	5

Note de lecture : 20 % des personnes de tous âges vivant en ménage ordinaire déclarent « (oui), parfois » à la question « Vous reproche-t-on d'être trop impulsif ou agressif ? » ; 4 % déclarent que cela arrive « souvent », soit un total de 24 % et donc 76 % qui déclarent ne pas se voir reprocher d'être trop impulsif ou agressif.

Champ : France, population de tout âge vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

C. Personnes déclarant au moins une limitation, par type et gravité

en %

Part des personnes qui déclarent ...	
...au moins une limitation physique OU une limitation cognitive	50
dont : plusieurs limitations	30
dont : au moins une limitation grave (y compris incapacité)	17
...au moins une limitation cognitive	41
dont : plusieurs limitations cognitives	19
dont : au moins une limitation cognitive grave	7
...au moins une limitation physique	28
dont : plusieurs limitations physiques	15
dont : au moins une limitation physique grave	13
dont : au moins une incapacité totale	8
...au moins une limitation physique ET une limitation cognitive	18
dont : au moins une limitation physique grave et une limitation cognitive grave	3

Note de lecture : 50 % des personnes de tous âges vivant en ménage ordinaire déclarent au moins une limitation physique ou une limitation cognitive. 17 % déclarent au moins une limitation « grave », qu'elle soit physique (c'est-à-dire « beaucoup de difficultés » ou une « incapacité » à accomplir une action parmi celles retenues) ou cognitive (soit avoir « souvent » cette limitation).

Champ : France, personnes de tous âges vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête handicap-santé 2008, volet ménages.

D. Association entre limitations fonctionnelles cumulées et restriction globale d'activité

en %

Déclaration de limitations fonctionnelles	Restriction globale d'activité déclarée			
	aucune	modérée	forte	total
<i>Part des personnes qui déclarent...</i>				
...au moins une limitation physique OU une limitation cognitive	64	21	15	100
dont : plusieurs limitations	50	28	22	100
au moins une limitation grave (y compris incapacité)	19	29	52	100
...au moins une limitation cognitive	67	19	14	100
dont : plusieurs limitations cognitives	55	24	22	100
au moins une limitation cognitive grave	46	21	33	100
...au moins une limitation physique	45	31	24	100
dont : plusieurs limitations physiques	24	37	39	100
au moins une limitation physique grave	24	34	42	100
au moins une incapacité totale	19	29	52	100
...au moins une limitation physique ET une limitation cognitive	40	32	29	100
dont : au moins une limitation physique grave et une limitation cognitive grave	14	25	61	100
N'en déclarent aucune	87	10	3	100

Note de lecture : 64 % des personnes vivant en ménage ordinaire de tous âges indiquant au moins une limitation fonctionnelle, qu'elle soit physique ou cognitive, ont déclaré ne pas être limités dans leur activité globale.

Champ : France, personnes de tous âges vivant en ménage ordinaire.

Source : enquête handicap-santé 2008, volet ménages.